

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 26
Pouvoirs : 6
Votants : 32

Abstentions : 0
Exprimés : 32
Pour : 32
Contre : 0

N°2019-88

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-neuf, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 13 décembre deux mille dix-neuf.

Présents : Christophe Gérouard, Dominique Germond, Raoul Réchignac, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Albert Delhoume, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Magdalena Fredon, Jean Maynard, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombroy, Agnès Varachaud, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Paula Gaboriau, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier

Suppléants présents : Stéphane Malivert

Pouvoirs : Pascal Raffier délégation à Christophe Gérouard, Alain Blond délégation à Albert Delhoume, Jean-Louis Clermont-Barrière délégation à Patrick Gibaud, Paul Brachet délégation à Alain Perche, Marie-Laurence Morange délégation à Dominique Germond, Véronique Bindé délégation à Louis Furlaud

Secrétaire de séance : Maryse Thomas

Objet : Reprise sur provision pour risques et charges exceptionnels.

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2018-12 du 22 mars 2018, le Conseil Communautaire a décidé de constituer une provision pour risques et charges exceptionnels d'un montant de 50 150,39 € afin de prévenir d'un risque d'admission en non-valeur pour des impayés de loyers.

Il ajoute que le trésorier de la collectivité vient de transmettre une proposition d'admissions en non-valeur d'un montant de 58 183,45 € concernant des impayés de loyers de deux entreprises en liquidation judiciaire.

Il propose de procéder à la reprise de cette provision.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la reprise de la provision d'un montant de 50 150,39 €,
- **DECIDE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2019, section de fonctionnement recettes, chapitre 78, article 7875.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD